

### QUAI KENSINGTON, PRES DESBARATS.

M. BOYCE demande :

1. Le Gouvernement du Canada est-il propriétaire du quai de Kensington, près Desbarats, Algoma-ouest? S'il en est ainsi, quand a-t-il été acheté, combien a-t-il coûté, et de qui a-t-il été acheté?

2. Quelle étendue de terrain le Gouvernement a-t-il acheté avec le quai?

3. Si le Gouvernement n'a pas acheté le quai, est-ce qu'il existe une convention écrite entre le propriétaire du quai et le Gouvernement au sujet de l'utilisation?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics) :

1 et 2. Non.

3. Non.

### PECHERIES DE HOMARD, COMTE DE DIGBY.

M. JAMESON demande :

1. En 1909, combien a-t-on accordé de permis d'établissement de homarderies dans le comté de Digby? Combien y figure-t-il de renouvellements de permis?

2. A qui a-t-on accordé ces permis, et quelle est l'adresse de chaque porteur de permis?

3. Combien a-t-on exploité de homarderies sous le régime de ces permis?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) :

1. Il ne s'agit que de renouvellements.

2. A. Boutillier & Compagnie, Centreville; E. W. Morehouse, Sandy-Cove; L. H. Out-house, Tiverton; A. F. Saulnier, rivière Meteghan; Moses Terrio, Meteghan; Ellis Bros. Cap-Sainte-Marie; J. W. Comeau, Comeauville.

3. Six.

### DEMANDES D'ADMISSION DANS LA MARINE.

M. JAMESON demande :

1. Combien a-t-on reçu de demandes de personnes désirant entrer au service dans la marine canadienne projetée?

2. Pour quelles stations ces demandes ont-elles été faites?

3. Combien de demandes a-t-on reçues pour chacune de ces stations?

4. A la recommandation de qui, et d'après quelle méthode, ces nominations se feront-elles?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) :

1. 117.

2 et 3. Ces demandes se rattachent au service dans son ensemble.

4. Ces nominations se feront conformément aux règlements qu'on établira ainsi que le prévoit le bill de la Marine.

### INSTRUCTION DES ELEVES DE MARINE SUR LES BATIMENTS CANADIENS.

M. JAMESON demande :

1. Y a-t-il actuellement des aspirants ou élèves de marine suivant un cours d'instruction sur quelque navire appartenant au gouvernement canadien?

M. PUGSLEY.

2. S'il en est ainsi, sur quel navire cette instruction est-elle donnée et depuis quand?

3. Qui sont ceux qui sont chargés de diriger cette instruction? A quel port est attaché l'officier instructeur ou le navire? Ce dernier reçoit-il une rémunération supplémentaire pour ses fonctions d'instructeur? Dans l'affirmative, quel est le chiffre de cette rémunération?

4. En quoi consiste le cours d'instruction?

5. Quels sont les noms, l'âge et le lieu de résidence de chaque élève et aspirant de marine, la date à laquelle il a commencé son cours, et les personnes qui, en chaque cas, ont proposé l'admission de l'élève ou de l'aspirant de marine?

6. Y a-t-il eu des examens? Dans l'affirmative, à quelles dates les examens ont-ils eu lieu, qui les a dirigés, et quel a été le résultat obtenu par chaque aspirant de marine?

7. Quel est le degré d'instruction requis, si toutefois il en existe, de la part de ces élèves avant qu'ils commencent les cours?

8. Ces élèves reçoivent-ils une solde? Dans l'affirmative, quel en est le chiffre, et combien chacun d'eux a-t-il reçu de ce chef jusqu'à ce jour?

9. Quand ce régime a été établi, combien d'élèves ou aspirants avait-on l'intention de matriculer? Combien de cadets peuvent-ils maintenant suivre le cours, et sur quels navires?

10. Le Gouvernement a-t-il fait connaître au public ce qu'il se proposait de faire à cet égard? S'il en est ainsi, à quelle date et par quels moyens la chose s'est-elle faite?

11. Combien cet enseignement a-t-il coûté depuis son inauguration?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre) :

1. Oui.

2. Le "Canada", depuis juin 1908.

3. Les officiers du navire donnent l'instruction voulue en matière de manœuvres et l'instructeur de marine est chargé de l'instruction en matière d'artillerie. De mai à novembre 1909, un instructeur a reçu une rémunération mensuelle de \$35 pour donner un cours de mathématiques; auparavant, les parents acquittaient eux-mêmes les frais d'instruction pour les mathématiques.

4. Les connaissances nautiques d'ordre pratique et les matières classiques ordinaires, avec l'exercice physique et le maniement du fusil.

5. C. T. Beard, aspirant, 19 ans, d'Ottawa, en janvier 1909; J. Barron, 16 ans, de Stratford, Ontario, en juin 1908; P. W. Nelles, 17 ans, de Saint-Jean (P. Q.), en août 1908; Victor Brodeur, 17 ans, d'Ottawa, en octobre 1909; H. T. Bate, 15 ans, d'Ottawa, en octobre 1909. Ces nominations ont été faites par décision du ministre de la Marine et des Pêcheries.

6. L'officier commandant le service de la marine, à chacune de ses visites, a examiné les aspirants de la marine, et il s'est déclaré satisfait de leurs progrès.

7. Aucun.